



MISTERDAM
Société de tir sportif
14464 Baulmes

CONCOURS "JACK POT 333"

REGLEMENT

PROGRAMME ANNUEL REGLEMENT

Toutes les armes. Le FASS-57 modifié est considéré comme une arme de sport.
Position selon règlement de la FST.

Classements séparés à chaque cible pour les catégories A et E (sans tenir compte des classes d'âge).

"Roi du Tir" : classements séparés en deux catégories: A & E (sans tenir compte des classes d'âge).

Challenge PO + TC : attribué à l'addition du programme obligatoire et du tir en campagne **exclusivement aux tireurs licenciés de Misterdam.**

Les prix seront attribués uniquement aux tireurs ayant effectué le programme complet.

Pour les classements "Roi du Tir", sont prises en compte les passes suivantes :

SOCIETE	10 %
FEURTILLES	50 %
BARBARO	10 %
SERIE	100 %
RAPILLES	100 %
SECTION	100 %
LOUIS CHABLOZ	100 %

Il faut au moins que 5 tireurs en cat. A et 3 tireurs en cat. E accomplissent le programme ci-dessus pour que les titres "Roi du Tir" soient décernés.

En cas d'égalité au classement général, la cible Société départage les tireurs (à l'addition des points).

Cartes Couronnes :	1 résultat de distinction	CC	10.-
	2 résultats de distinction	CC	12.-
	3 résultats de distinction	CC	15.-

Aucun prix ne sera envoyé. Ils devront être retirés lors de la soirée palmares. Si après 3 mois, ils n'ont pas été retirés, ils deviendront propriété de la société sans aucun droit à réclamation.

Pour tous les cas non prévus, le règlement de la FST fait foi.

Ce concours est ouvert à tous les tireurs de la société de tir sportif MISTERDAM de Baulmes.

CLASSEMENT

Sont pris en considération pour le classement les coups suivants des passes du programme annuel (pas de classement séparé).

Passe	SOCIETE	coup tiré au sort *
Passe	FEURTILLES	coup tiré au sort, (sur les 15 premiers) *
Passe	BARBARO	coup tiré au sort *
Passe	SERIE	meilleur coup profond
Passe	RAPILLES	meilleur 10ème coup
Passe	SECTION	meilleur coup profond (cpc)
Passe	LOUIS CHABLOZ	meilleur 3ème coup

* Ce tirage aura lieu le dernier jour de tir de la saison.

DOTATION

La dotation prévue est de Fr. 333.-, répartis comme ci-après :

au 1er	Frs.	60.-
au 2ème	Frs.	50.-
au 3ème	Frs.	45.-
au 4ème	Frs.	40.-
au 5ème	Frs.	35.-
au 6ème	Frs.	30.-
au 7ème	Frs.	20.-
puis 10 fois	Frs.	5.-
le dernier	Frs.	3.-

DISTRIBUTION DES PRIX

Les prix seront distribués au souper de fin d'année. Si après 3 mois, ils n'ont pas été retirés, ils deviendront propriété de la société sans aucun droit à réclamation.

REGLEMENT APPLICABLE

Le règlement de la FST est applicable au présent concours "JACK POT 333". Afin d'assurer les mêmes conditions de tir à tous les tireurs, seuls les jours et soirs d'ouverture du stand pour le programme annuel sont autorisés pour ce concours.